

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2021

ORDRE DU JOUR :

- 1- Travaux sur voirie communale accidentogène : demande d'aide au Département au titre du fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations à titres onéreux*
- 2- Aménagement de la voie communale "Allée des Chaumes" : demande d'aide au Département au titre de la répartition du produit des amendes de police*
- 3- Décision modificative : régularisation des écritures d'amortissement du Plan Local d'Urbanisme*
- 4- Examen des bilans et comptes de résultat 2020 des logements locatifs sociaux (Lotissement les Grands Champs et ancien presbytère) fournis par la SEMIS*
- 5- Questions diverses*
- 6- Actualités CDA de Saintes*

Les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle municipale le 7 juillet 2021 à 20h30, sous la présidence de M. Jean-Luc MARCHAIS, maire.

Présents : Mmes Laurence BESSON, Josiane BRIAND, Françoise DURAND, Marie-Aline FETIS, Véronique MONGET et Gaëlle POMME-CASSIEROU, MM. Alain DESTREGUIL, Didier FENEANT, Jean-Luc MARCHAIS, Régis PLANET, Laurent RAVET et Thierry THIBAudeau formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Anicée MESPLEDE pouvoir donné à M. Jean-Luc MARCHAIS

Mme Émilie MORINAUD pouvoir donné à M. Alain DESTREGUIL

M. Yann POUVREAU pouvoir donné à Mme Françoise DURAND

Monsieur le maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint

M. Thierry THIBAudeau est nommé secrétaire de séance

Le compte-rendu de la séance du 1er juin 2021 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil municipal présents ou représentés.

1- Travaux sur voirie communale accidentogène : demande d'aide au Département au titre du fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations à titres onéreux

Monsieur le maire rappelle au Conseil municipal le besoin de réaliser des travaux sur certaines voies communales afin de sécuriser la circulation des usagers et informe que ces travaux sont éligibles au titre du fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux – Travaux sur voirie communale accidentogène. Le devis présenté par le Syndicat départemental de la voirie, s'élève à 8 333,33 € HT soit 10 000,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de solliciter, au titre du fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux, l'aide financière départementale pour les travaux réalisés sur voirie communale accidentogène,
- autorise monsieur le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2- Aménagement de la voie communale "Allée des Chaumes" : demande d'aide au Département au titre de la répartition du produit des amendes de police

Le maire rappelle au Conseil la nécessité d'aménager la voie communale n°27 dénommée "Allée des Chaumes". Les travaux envisagés portent sur la réalisation de places de stationnement, la pose de signalisation verticale et horizontale ainsi que la création d'une voie douce sécurisée.

Il présente le dossier préparé par la SELARL Cabinet GUILLEMET, géomètres-experts. Le coût du projet s'élève à 39 829,00 € HT soit 47 794,80 € TTC. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal autorise le maire à solliciter du Département une aide au titre de la répartition du produit des amendes de police et décide l'inscription des crédits nécessaires à l'opération 243 "Aménagement Allée des Chaumes" de la manière suivante :

INVESTISSEMENT

| Dépenses | |
|--|-------------|
| Article (Chap.) - Opération | Montant |
| 204131 (204) – 244 : Aménagement de sécurité RD 114 Plateau surélevé | -10 000,00 |
| 2151 (21) – 242 : Travaux de voirie | -2 000,00 |
| 2151 (21) – 243 : Aménagement "Allée des Chaumes" | 12 000,00 |
| | 0,00 |

3- Décision modificative : régularisation des écritures d'amortissement du Plan Local d'Urbanisme

Le maire rappelle au Conseil municipal la délibération n°2015/10/02 du 19 octobre 2015 fixant à 4 ans la durée d'amortissement des dépenses liées au Plan Local d'Urbanisme (de 2018 à 2021). Le montant total des dépenses s'élevait à 49 976,50 €. Les 4 années d'amortissement font ressortir un montant total amorti de 49 976,48 € soit une différence de 0,02 € qu'il convient d'amortir.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité accepte cette proposition et décide l'inscription des crédits de la manière suivante :

INVESTISSEMENT

| Recettes | |
|--|-------------|
| Article (Chap.) - Opération | Montant |
| 021 (021) : Virement de la section de fonctionnement | -0,02 |
| 2802 (040) : Frais liés aux documents d'urbanisme | 0,02 |
| | 0,00 |

FONCTIONNEMENT

| Dépenses | |
|--|-------------|
| Article (Chap.) - Opération | Montant |
| 023 (023) : Virement à la section d'investissement | -0,02 |
| 6811 (042) : Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles | 0,02 |
| Total Dépenses | 0,00 |

4- Examen des bilans et comptes de résultat 2020 des logements locatifs sociaux (Lotissement les Grands Champs et ancien presbytère) fournis par la SEMIS

➤ Lotissement "Les Grands Champs"

Le maire rappelle que, conformément à l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales doivent émettre un avis sur les comptes des sociétés d'économie mixte auxquelles elles ont dû faire appel et donner quitus au mandataire pour la période

concernée. La Commune avait apporté sa garantie aux prêts réalisés par la SEMIS pour la réalisation de logements locatifs sociaux dans le lotissement "Les Grands Champs". S'agissant de l'exercice 2020, l'opération dégage un excédent de 18 618,85 €. Après avoir pris connaissance du bilan et du compte de résultat 2020 et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, émet, un avis favorable sur le bilan 2020 présenté par la SEMIS.

➤ *Ancien Presbytère*

Le maire rappelle qu'une convention avait été passée avec la SEMIS en date du 13 janvier 1988 pour la réalisation de 3 logements locatifs sociaux. Conformément à l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales doivent émettre un avis sur les comptes des sociétés d'économie mixte auxquelles elles ont dû faire appel et donner quitus au mandataire pour la période concernée. La Commune avait apporté sa garantie aux prêts réalisés par la SEMIS pour cette opération. S'agissant de l'exercice 2020, l'opération dégage un excédent de 6 250,86 €. Après avoir pris connaissance du bilan et du compte de résultat 2020 et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, émet, un avis favorable sur le bilan 2020 présenté par la SEMIS.

5- Questions diverses

➤ Direction générale des finances publiques : Monsieur le maire donne lecture au Conseil municipal du courrier reçu de la DGFIP présentant la nouvelle organisation des services des finances publiques à compter du 1er septembre 2021.

A partir de cette date, le service de gestion comptable regroupera les opérations comptables exercées à ce jour par les trésoreries de Saint Jean d'Angély, Saintes, Matha et Saint Savinien.

De vives inquiétudes sont émises par le Conseil municipal quant à la qualité du service qui pourra être rendu suite à cette réorganisation.

➤ SIEMFLA 17 : les exploitants agricoles bussacais ont été invités à une présentation du dispositif de lutte contre les fléaux atmosphériques qui aura lieu le 8 juillet 2021 à 18h00.

➤ Rallye de Saintonge : celui-ci aura lieu les 17 et 18 juillet prochain. La municipalité est en relation avec les organisateurs afin de gérer au mieux cet événement et prendre en compte les problèmes de sécurité.

6- Actualités de la Communauté d'agglomération de Saintes

➤ Soutien et accompagnement de l'économie locale : La Communauté d'agglomération de Saintes apporte un soutien aux commerces de proximité (magasins de vente non alimentaires, bars, cafés et restaurants) situés dans les centres villes et centres bourgs des communes du territoire. Pour soutenir la reprise de l'activité économique de ces commerces, elle a décidé de mettre en œuvre un dispositif de distribution de bons d'achat de 20€ utilisables dans les entreprises concernées. Les bénéficiaires des bons sont les habitants du territoire de la CDA de Saintes à raison d'un bon d'achat par foyer.

Une communication importante a été mise en place par la commune sur ce dispositif.

➤ Modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la Commune : le dossier sera mis à disposition du public du 1er août 2021 au 2 septembre 2021. Un registre sera ouvert pour d'éventuelles observations des habitants.

➤ Déploiement de la fibre : A ce jour plus de 80% de la commune sont desservis.

Le déploiement dans le secteur nord de la Commune sera effectué en même temps que celui des communes de saint Vaize et Le Douhet

L'opérateur ORANGE est tenu d'assurer une couverture totale pour fin 2022.

Monsieur le maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h30.

Le Maire,



Jean-Luc MARCHAIS